

Est réuni aujourd'hui un CTSD – le 2ème sur le sujet – afin de viser les dernières évolutions des dispositions de la note départementale sur le mouvement intra.

Dans le respect de la note de service ministérielle sur les mobilités. Dont acte.

Mais pas dans le respect des représentants syndicaux.

Car après la réunion d'un groupe de travail en hâte le dernier jour avant les congés – jour pour lequel les représentants des personnels et des organisations syndicales n'ont rien à faire dans leur classe alors que ce sont bien souvent des jours où sont organisés rencontres, spectacles, etc - ce CTSD a été convoqué ce même dernier jour pour le premier jour de la rentrée.

Avant la parution annoncée pour le lendemain, le mercredi 24 avril.

Enfin, les documents préparatoires nous ont été envoyé jeudi 18 avril à 18 h 00.

Ce fichu agenda est de plus en plus retors. Question de point de vue.

C'est le dernier épisode départemental en date des conséquences du diktat ministériel sur la refonte du mouvement intra qui vise à affecter le maximum de collègues, même contre leur gré, dès la première phase.

Ainsi, à la question « *Comment l'algorithme tourne-t-il pour affecter un candidat obligatoire qui n'a obtenu satisfaction sur aucun de ses vœux ?* », la 3ème version des questions/réponses élaborée par la DGRH pour répondre aux interrogations des DSDEN, qui leur est accessible dans un forum dédié et qui recense les réponses du ministère aux DSDEN, précise : « *A l'issue du mouvement, si un participant obligatoire n'a obtenu satisfaction sur aucun de ses vœux, l'algorithme cherchera à l'affecter, à titre provisoire, sur un poste, en fonction du classement départemental des regroupements de MUG, des MUG puis des zones infra.* »

Ce qui nous amène, dans un premier temps, à poser la question : quid de ces regroupements et de leur classement dans le département ?

En outre, une telle procédure repose sur l'hypothèse que tous les postes vacants soient connus avant le mouvement intra et donc que toutes les opérations de gestion des personnels – temps partiel, ineat-exeat, ... - aient été soldées en amont.

Or, le compte rendu de la présentation du logiciel à notre organisation nationale fait état de la création de postes de titulaire de secteur : En effet, Le ministère a souhaité la création de postes « coquille vide » qui devraient être répartis par secteur pour permettre d'attribuer à titre définitif des supports dont le contenu sera défini plus tard : postes fractionnés, postes devenant vacants congé parental, CLD ... Jusqu'ici, ces postes étaient attribués à titre provisoire lors de la phase d'ajustement.

Donc, par là-même, le ministère reconnaît la nécessité d'une phase d'ajustement. Mais où les personnels n'auront rien à dire. CQFD.

Notons que, dans un prétendu souci de simplification administrative, surtout au détriment de ses agents, l'administration envisage une usine à gaz afin de pouvoir traiter in fine les nécessaires ajustements jusqu'ici traités dans une seconde phase avec publication des postes et formulation de vœux pour une plus grande transparence et une plus grande acceptation des personnels.

Or, le projet de note départementale reçue jeudi soir précise que les participants obligatoires qui n'auraient pas obtenu satisfaction seront affectés automatiquement par l'algorithme sur les postes restés vacants et ceux finalement restés sans postes seront affectés par l'administration lors d'un phase administrative, avec prise en compte des vœux dans la mesure du possible. Cependant , elle ne précise pas qui aura droit à l'affectation d'office par la machine dès la première phase et qui aura droit à la phase d'ajustement avec attention aux vœux.

Qu'en sera-t-il au final, entre les préconisations ministérielles et les étapes décrites dans la note départementale ?

En outre, ce second projet de note départementale prévoit que les personnels spécialisés pourront être

titulaires de n'importe quel poste spécialisé quelque soit leur spécialisation. Il est vrai que le ministère le demande depuis des mois. Pour la FSU, il est important que les postes soient pourvus par des enseignants spécialisés détenteurs du parcours correspondant au poste. Elle demande que les collègues puissent rester sur ces postes jusqu'à la fin de leur formation complémentaire avant d'y être titularisés.

Aussi, en somme, l'Administration croit rendre plus efficace la machine « en bouchant les trous » dès le premier coup. Or, il est d'ores et déjà prévu, comme nous venons de le voir que, d'une manière ou d'une autre, l'administration doit organiser une phase d'ajustement et, en l'absence de publication des postes réels et de la possibilité de formuler des vœux, prend le risque d'un mouvement à la tête du client.

En conclusion, nous découvrons dans ce deuxième projet de note envoyé à la fin des congés, 5 jours avant ce CTSD, un certain nombre de modifications non négligeables, ayant pour objectif de se conformer, au tout dernier moment, à certaines commandes ministérielles.

Reste que nous pouvons constater qu'une possibilité offerte par le nouveau logiciel n'a pas été retenue : porter le nombre de vœux à quarante au lieu de trente.

Nous déplorons l'entêtement technocratique du ministère à imposer des dispositions de gestion des personnels inefficaces qui ne profiteront ni au système ni aux collègues ainsi que les multiples approximations et ratés qui nous imposent un tel agenda dans l'urgence.

Nous appelons nos collègues à manifester contre la politique éducative de ce ministère et la contre réforme de la fonction publique de ce gouvernement les 9 et 18 mai afin de stopper les autres projets néfastes de transformer l'État en « start up ».